



Programme de formations Droit des arts

2024-2025

<https://www.droitdesarts.fr>



Nos prochaines formations :

- **Jeudi 12 décembre 2024 :** [Actualité du droit de l'audiovisuel](#)

Notre activité :

Droit des arts est un service de la société *Excellence Droit* qui vous propose des formations professionnelles dédiées aux différents droits des arts. Pour commencer nous nous concentrons sur le droit de l'audiovisuel et du cinéma ; les autres formes d'art viendront par la suite.

Nous proposons des formations en distanciel qui ne sont pas éligibles à un financement par un OPCO et des formations en présentiel en partenariat avec le Cabinet d'avocats Realex qui sont éligibles à un financement par un OPCO.

Droit des arts vous propose des formations consacrées aux actualités du droit du cinéma et de l'audiovisuel dédiées aux juristes (spécialisés ou non dans l'audiovisuel et le cinéma) mais également aux professionnels du secteur qui sans être juristes sentent la nécessité d'étudier les évolutions juridiques de leur secteur d'activité.

Quelles que soient leurs activités, les professionnels sont souvent pris par le temps et il peut leur être difficile de se plonger avec précision dans les nombreuses évolutions juridiques de leur secteur d'activité. Ces évolutions des normes ou de la jurisprudence ont des conséquences fondamentales dans la pratique de leur métier. C'est pourquoi *Droit des arts* vous propose des formations animées par les meilleurs spécialistes du secteur qui sauront vous exposer les évolutions du droit positif et leurs répercussions sur la pratique de votre métier.

A bientôt.

Marc Le Roy
Docteur en droit
Gérant

Formation actualité du droit du cinéma

Présentiel ou distanciel possible

Objectifs pédagogiques : La formation a pour objet la mise à jour des connaissances des participants par le biais d'une étude des différentes évolutions textuelles et jurisprudentielles en matière de droit du cinéma sur les années 2023,2024 et 2025.

Contenu de la formation :

- Vers une nouvelle chronologie des médias (janvier 2025)
- Les nouvelles conditionnalités d'attribution des aides du CNC : PI ; environnement ; harcèlement sexuel.
- Nouvelles taxes audiovisuelles et actualité du fonds de soutien du CNC.
- Budget 2025 et participation du CNC au désendettement de la France.
- Focus sur le dernier bilan 2024 de la production cinématographique en 2023.
- Les obligations de financement du cinéma (et de l'audiovisuel) et les dernier chiffres.
- Recommandation du Médiateur du cinéma sur les avant-premières.
- Les visas pour séances exceptionnelles et le cas Kaizen
- Actualités crédits d'impôt cinéma et audiovisuel (rapport Ernst & Young).
- L'ouverture des aides à la production du CNC pour les entreprises produisant pour les plateformes étrangères.

Présentation du formateur :

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2022, 2^e édition). Il commente le Code du cinéma et de l'image animée au sein du Code la communication publié par Dalloz chaque année. Il anime également le site internet droitducinema.fr depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma) et au CEIPI de Strasbourg.

Pré-requis :

La formation est ouverte aux juristes en droit de l'audiovisuel et du cinéma, aux juristes médias, telco, IP/IT et aux professionnels non juristes du cinéma et de l'audiovisuel.

Modalités pédagogiques :

- Support de formation remis aux participants.
- Etudes de cas.

Modalités d'accès :

- Durée : 6 heures
 - Date :
 - Horaire : 09h30-12h30 et 14h-17h
 - Tarif : en distanciel 500° par participant (devis sur mesure pour les groupes) ; 250 euros pour les élèves avocats et les étudiants. En présentiel 750° ; tarif sur mesure pour une formation intra.
 - Lieu :
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/09.81.85.92.36/excellencedroit@gmail.com

Formation actualité du droit de l'audiovisuel.

Jeudi 12 décembre 2024, en distanciel via Zoom

Objectifs pédagogiques :

La formation a pour objet la mise à jour des connaissances des participants par le biais d'une étude des différentes évolutions textuelles et jurisprudentielles en matière de droit de l'audiovisuel.

Contenu de la formation :

- L'ARCOM et le pluralisme à l'antenne (nouvelle délibération de juillet 2024)
- Nouvelles taxes audiovisuelles et cinématographiques et actualité du fonds de soutien du CNC.
- Budget 2025 et participation du CNC au désendettement de la France.
- Focus sur les multiples nouvelles compétences de l'ARCOM acquises entre 2020 et 2024.
- Audiovisuel et DSA.
- Application de la loi sur l'audiovisuel du 25 octobre 2021 (liste noire de sites ; lutte contre les sites miroirs ; lutte contre le piratage des compétitions sportives).
- Actualité des sanctions et décisions de l'ARCOM ; les dernières décisions du Conseil d'Etat relatives à l'ARCOM.
- Actualité et chiffres des obligations d'investissement des SMAD et des chaînes TV.
- Attribution des canaux TNT d'ici 2025. Décisions du Conseil d'Etat (septembre 2024) sur la question.
- Les nouvelles délibérations de l'ARCOM sur la visibilité des services audiovisuels d'intérêt général (septembre 2024).
- La question des obligations de diffusion et de mise en valeur des œuvres par les SMAD.
- Vers une nouvelle chronologie des médias (janvier 2025)
- L'ouverture des aides à la production du CNC pour les entreprises produisant pour les plateformes étrangères.
- L'ARCOM et la lutte contre la pornographie vue par les mineurs (loi SREN ; CJUE).
- Le rachat d'OCS par C+ (autorité de la concurrence)

Présentation du formateur :

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule de JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2022, 2^e édition) et commente le Code du cinéma au sein du Code de la communication publié chaque année par Dalloz. Il anime également le site internet droitducinema.fr depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma) et au CEIPI de Strasbourg.

Pré-requis :

La formation est ouverte aux juristes et avocats spécialisés ou non dans le cinéma et de l'audiovisuel et aux professionnels non juristes du cinéma et de l'audiovisuel.

Modalités pédagogiques :

- Support de formation remis aux participants.
- Etudes de cas.

Modalités d'accès :

- Durée : 6 heures
- Date : Jeudi 12 décembre 2024
- Horaire : 09h30-12h30, 14h-17h
- Lieu : Zoom
- Tarif : 500 euros TTC par stagiaire ; 250 euros pour les élèves avocats ou les étudiants.
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/09.81.85.92.36/excellencedroit@gmail.com

Formation Droit des communications commerciales audiovisuelles : quelles règles pour les diffuseurs ?

Formation sur demande (6 heures)

Objectifs pédagogiques :

La formation a pour objet l'étude du droit des communications commerciales audiovisuelles du point de vue des diffuseurs (TV, SMAD, plateformes de partage de vidéos, radios). En d'autres termes, quelles sont les règles que doivent respecter les diffuseurs audiovisuels (et par extension les annonceurs) en matière de communications commerciales. L'intégralité de la formation est à jour des dernières réformes (contrats climat ; jeux en ligne...)

Contenu de la formation :

- **Les fondements de la régulation des communications commerciales.**
 - Les sources qui encadrent les communications commerciales audiovisuelles.
 - Les acteurs (TV, SMAD, radios, plateformes de partage de vidéos, ARCOM, ARPP)
 - Les différentes formes de communications commerciales audiovisuelles.
- **L'encadrement temporel et formel de la diffusion.**
 - Limitation du temps de la publicité télévisée.
 - Les conditions de forme à respecter.
- **Les règles généralistes de régulation du contenu des communications commerciales.**
 - La régulation des contenus.
 - La limitation des techniques.
- **Les règles spécifiques à certaines formes de communication commerciales.**
 - Le parrainage.
 - Le télé-achat.
 - Le placement de produit.
- **La régulation renforcée des communications commerciales pour certains produits et services.**
 - Contrats climat/greenwashing/enfants/influenceurs/jeux de hasard...
- **La taxation des communications commerciales audiovisuelles.**

Présentation du formateur :

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2020) et commente le Code du cinéma au sein du Code de la communication paru chez Dalloz en 2021. Il anime également le site internet droitducinema.fr depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma), Nancy et au CEIPI de Strasbourg.

Pré-requis :

La formation est ouverte aux juristes et avocats spécialisés ou non dans le cinéma, l'audiovisuel ou la publicité et aux professionnels non juristes du cinéma, de l'audiovisuel et de la publicité.

Modalités pédagogiques :

- Support de formation remis aux participants.
- Etudes de cas.

Modalités d'accès :

- Durée : 6 heures
- Lieu : cette formation est assurée en **distanciel ou en présentiel**
- Tarif : en distanciel 500€ par participant (devis sur mesure pour les groupes) ; 250 euros pour les élèves avocats et les étudiants. En présentiel 750€, tarif sur mesure pour une formation de groupe en intra.
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/09.81.85.92.36/excellencedroit@gmail.com

Formation « introduction au droit de la régulation de l'audiovisuel ».

Formation sur demande (6 heures)

Objectifs pédagogiques :

La formation a pour objet la découverte du droit de la régulation audiovisuelle.

Contenu de la formation :

- Les sources : directive SMA, loi de 1986, textes réglementaires du Gouvernement et de l'ARCOM, les conventions ARCOM/éditeurs, les accords professionnels, les chartes, codes de bonne conduite...
- Les acteurs : les éditeurs, les plateformes de partage de vidéos, les distributeurs, l'ARCOM
- La protection des mineurs
- La déontologie des programmes.
- La publicité audiovisuelle.
- Les possibilités d'intervention de l'ARCOM.
- Les règles de compétences géographiques de l'ARCOM pour viser les SMAD, les chaînes et les plateformes de partage de vidéos.
- Les obligations (quotas) de diffusion des éditeurs.
- Les obligations d'investissement des éditeurs.
- La chronologie des médias.
- Les taxes audiovisuelles.

Présentation du formateur :

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2020) et commente le Code du cinéma au sein du Code de la communication paru chez Dalloz en 2021. Il anime également le site internet droitducinema.fr depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma), Nancy et au CEIPI de Strasbourg.

Pré-requis :

La formation est ouverte aux juristes et avocats spécialisés ou non dans le cinéma et de l'audiovisuel et aux professionnels non juristes du cinéma et de l'audiovisuel.

Modalités pédagogiques :

- Support de formation remis aux participants.
- Etudes de cas.

Modalités d'accès :

- Durée : 6 heures
- Date : formation sur demande
- Lieu : cette formation est assurée en **distanciel ou en présentiel**
- Tarif : en distanciel 500° par participant (devis sur mesure pour les groupes) ; 250 euros pour les élèves avocats et les étudiants. En présentiel 750° ; tarif sur mesure pour une formation intra.
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/09.81.85.92.36/excellencedroit@gmail.com

Tout comprendre au modèle français de financement de l'audiovisuel et du cinéma

Formation sur demande sur une demi-journée

Objectifs pédagogiques :

La formation a pour objet de présenter le modèle français de financement du cinéma et de l'audiovisuel en étudiant les différents acteurs et notions comme le fonds de soutien du CNC, les obligations d'investissement des éditeurs de services audiovisuels ou la chronologie des médias.

Programme :

Le financement direct par la puissance publique :

- Le CNC :
 - D'où vient l'argent du fonds de soutien ?
 - Où va l'argent du fonds de soutien ?
- Le soutien financier des collectivités territoriales.

Le financement suscité par la puissance publique :

- Les obligations d'investissement des éditeurs (SMAD, chaînes TV) et les liens avec la chronologie des médias.
- Les quotas de diffusion imposés aux éditeurs (SMAD et chaînes).

Présentation du formateur :

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2022, 2^e. édition) et commente le Code du cinéma au sein du Code de la communication publié chaque année par Dalloz. Il anime également le site internet droitducinema.fr depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma) et au CEIPI de Strasbourg.

Pré-requis :

La formation est ouverte aux juristes et avocats spécialisés ou non dans le cinéma et de l'audiovisuel et aux professionnels non juristes du cinéma et de l'audiovisuel.

Modalités pédagogiques :

- Support de formation remis aux participants ; étude de cas.

Modalités d'accès :

- Durée : 4 heures
- Date : Formation sur demande
- Horaire :
- Tarif : 335 euros TTC par stagiaire (devis sur mesure pour les groupes) ; 167 euros pour les élèves avocats et les étudiants.
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/09.81.85.92.36/excellencedroit@gmail.com

Nouveau décret SMAD (22 juin 2021), nouveaux décrets télévision (30 décembre 2021) : quelles sont les obligations d'investissement des éditeurs de services audiovisuels ?

Formation sur demande 3,5 heures

Objectifs pédagogiques : La formation a pour objet l'étude détaillée du nouveau décret SMAD du 22 juin 2021 transposant la directive SMA et des deux nouveaux décrets relatifs aux investissements des chaînes de télévision du 30 décembre 2021.

Contenu de la formation :

- SMAD et TV concernés.
- Les derniers chiffres.
- Les nouvelles règles de territorialité (*chaînes TV et SMAD non établis en France*).
- Les conventions et cahiers des charges.
- Le chiffre d'affaires concerné par les obligations d'investissement.
- Les œuvres concernées par les obligations d'investissement.
- Les dépenses éligibles aux investissements.
- Les nouveaux taux de participation des SMAD et des chaînes TV.
- La répartition des investissements.
- Les sanctions pour non respect des obligations d'investissement.
- La question des quotas d'exposition.
- Les étapes à venir.

Présentation du formateur :

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il commente le Code du cinéma et de l'image animée au sein du *Code de la communication* (Dalloz, 2021), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2020). Il anime également le site internet droitducinema.fr depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma), Nancy et au CEIPI de Strasbourg.

Pré-requis :

La formation est ouverte aux juristes en droit de l'audiovisuel et du cinéma, aux juristes médias, telco, IP/IT et aux professionnels non juristes du cinéma et de l'audiovisuel.

Modalités pédagogiques :

- Support de formation remis aux participants.
- Etudes de cas.

Modalités d'accès :

- Durée : 3,5 heures
- Date : Formation sur demande
- Lieu : formation assurée à distance ou en présentiel
- Tarif : 275 euros par stagiaire (tarif spécial pour les inscriptions en groupe).
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/09.81.85.92.36/excellencedroit@gmail.com

Formation nouveau décret SMAD : trois ans après.

Sur demande, 2h30

Objectifs pédagogiques : La formation a pour objet la mise à jour des connaissances des participants par le biais d'une étude des trois ans d'application du nouveau décret SMAD du 22 juin 2021.

Contenu de la formation :

- Quels sont les chiffres ?
- 15%, 20%, 25% : qui investit quoi ?
- Audiovisuel-cinéma ; français-européen ; indépendant ; pré-achats ; dépenses par genre ; dépenses par budget ; réduction des exclusivités de diffusion : comment doivent être investies les obligations d'investissement ?
- Quelle pratique du décret par l'ARCOM ?
- Que trouve-t-on dans les conventions et les cahiers des charges des SMAD ?
- Quelles conséquences pour la production audiovisuelle française ?
- Quels apports pour la production cinématographique ?
- Les SMAD étrangers jouent-ils le jeu ?
- Qui a signé des conventions avec l'ARCOM ?
- Qui a conclu des accords avec l'audiovisuel et le cinéma ?
- Qu'est-ce qui marche ; qu'est-ce qui ne marche pas ?
- Quels correctifs ont déjà été apportés ?

Présentation du formateur :

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2022, 2^e édition). Il commente le Code du cinéma et de l'image animée au sein du Code la communication publié par Dalloz chaque année. Il anime également le site internet droitducinema.fr depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma) et au CEIPI de Strasbourg.

Pré-requis :

La formation est ouverte aux juristes en droit de l'audiovisuel et du cinéma, aux juristes médias, telco, IP/IT et aux professionnels non juristes du cinéma et de l'audiovisuel.

Modalités pédagogiques :

- Support de formation remis aux participants.
- Etudes de cas.

Modalités d'accès :

- Durée : 2,5 heures
- Date :
- Horaire :
- Lieu :
- Tarif : 200 euros par stagiaire TTC (devis sur mesure pour les groupes)
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/[09.81.85.92.36](tel:09.81.85.92.36)/contact@excellencedroit.fr

Nos formations sur mesure :

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de formation sur mesure relative au droit de l'audiovisuel et du cinéma.

Nos formations peuvent être adaptées à un public particulier (éditeurs de chaînes de télévision, éditeur de SMAD, telco, société de production, de distribution ou d'exploitation, avocats, juristes non spécialisés en droit du cinéma et de l'audiovisuel...) ou porter sur un sujet particulier lié au droit de l'audiovisuel et du cinéma (chronologie des médias, déontologie et protection des mineurs...)

Suite à votre demande un devis sera établi selon le nombre de participants et le volume horaire nécessaire pour répondre à votre besoin.

Contact : par mail excellencedroit@gmail.com ou par téléphone 09.81.85.92.36

Nos formations récurrentes :

Ces formations sont proposées tout au long de l'année et suivent l'actualité juridique.

- Actualité du droit du cinéma (6 heures)
- Actualité du droit de l'audiovisuel (6 heures)

Tarifs des formations :

Tarifs de base :

- Le tarif des formations est fixé en fonction du nombre d'heures suivies.
- Devis sur mesure pour les inscriptions groupées.

Formation à la demande en intra :

- Contactez-nous pour un devis sur mesure.